



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**  
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2017**

Sur convocation de Monsieur le maire, Pierre Arnaud, en date du 18 janvier 2017,

Étaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de la Commune de Villedieu, sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre ARNAUD, Mesdames et Messieurs :

M. Gérard MARTIN – M. Olivier SAC-DELHOMME - M. Etienne RENET - Mme Sylvie BOUFFIES - M. Claude CELLIER – M. Samuel CHARPENTIER- Mme Roselyne GIRAUDEL -

Sans lien avec l'agenda de ce conseil municipal mais en raison de l'épisode neigeux de ce jour, des états grippaux et de certaines obligations professionnelles, plusieurs absents sont excusés et ont donné procuration :

Mme Mireille DIEU ayant donnée procuration à M. Pierre ARNAUD

Mme Elisabeth BERTRAND ayant donnée procuration à Mme Sylvie BOUFFIES

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS ayant donné procuration à M Claude CELLIER

M. Jean-Laurent MACABET ayant donné procuration à M. Olivier SAC-DELHOMME

M. Ludovic GIRARD ayant donné procuration à M. Gérard MARTIN

M. Olivier SAC-DELHOMME est nommé secrétaire de séance.

L'assemblée étant formée de huit conseillers municipaux présents, la séance continuant,

Olivier Sac-Delhomme donne lecture du compte rendu du Conseil municipal du 28 novembre 2016.

*Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité.*

### **Ordre du jour :**

- 1/ Délibération validant la modification des statuts de la COPAVO
- 2/ Délibération d'adhésion au CYPRES, association loi 1901, dans le cadre de la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde
- 3/ Délibérations donnant délégation de signature à MM MARTIN (Finances) et GIRARD (Urbanisme)
- 4/ Compte rendu des Commissions
- 5/ Questions diverses
- 6/ Agenda

### **1/ Délibération modifiant des statuts de la COPAVO n°10**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RENET qui a siégé au conseil communautaire lors duquel cette délibération a été votée. Ainsi, il explique à l'assemblée que les modifications des statuts découlent de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi « Notre ») votée en 2015 et que l'ensemble des communautés de communes au niveau national ont du ou doivent modifier leurs statuts puisqu'elles ont de nouvelles compétences obligatoires à exercer.

C'est aussi une nécessité pour l'intercommunalité si elle veut continuer à bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ainsi, la COPAVO s'était déjà dotée de compétences optionnelles et facultatives qui basculent aujourd'hui dans les compétences obligatoires comme l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage; la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés; le tourisme, qui devient partie intégrante du développement économique.

En 2018, les intercommunalités auront une nouvelle compétence obligatoire en plus des 4 précédentes, à savoir la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Aujourd'hui, la COPAVO assure déjà la gestion des milieux aquatiques, il restera à transférer la prévention des inondations.

En 2020, les compétences « Eau » et « Assainissement » deviendront des compétences obligatoires.

L'assainissement regroupe plusieurs secteurs que sont :

- l'assainissement collectif,
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- l'assainissement non collectif (ANC)
- les eaux pluviales.

Il faut noter qu'à ce jour, la COPAVO assure le SPANC et n'a pas la gestion d'eau potable.

Ces statuts sont donc énoncés dans les chapitres suivants.

## **CHAPITRE I : COMPETENCES OBLIGATOIRES (niveau national)**

### **§ 1 -Développement économique**

1.1- Zones d'activité économique :

1.2-Actions de développement économique visant à favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil d'entreprises et, d'une manière générale, la promotion des activités économiques.

1.3 -Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire .

1.4 -Action Touristique

1.5 -Mise en œuvre et suivi ou participation à des programmes de développement locaux initiés par l'Europe, l'Etat, la Région ou le département (Leader +.....)

### **§ 2 -Aménagement de l'espace Communautaire**

**§ 3- Aménagement et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage située sur le territoire de la Communauté de Communes**

**§ 4- Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés**

**§ 5- Aménagement et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage située sur le territoire de la Communauté de Communes**

**§ 6- Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés**

## **CHAPITRE II : COMPETENCES OPTIONNELLES (prises au niveau local de la COPAVO)**

### **§ 1- Environnement**

1.1-Information et sensibilisation des populations aux enjeux environnementaux (élimination des déchets, économie d'énergie, biodiversité...)

1.2-Remise en état de la décharge à gravats du site du Rastelet

1.3-Suivi des dispositifs territoriaux de protection de l'environnement et de développement durable (Natura 2000, Projet de PNR, SRADET, Plans climats...)

1.4- Générateurs de lutte anti-grêle

1.5- Soutien technique au débroussaillage, élagage, signalétique entretien de sentiers de randonnées, aide à la réhabilitation des petits patrimoines communaux

## § 2 - Voirie

- 2.1- Création aménagement et entretien de la voirie relative aux Zones Artisanales Industrielles et Commerciales existantes définies au point 1.1 du § 1 du chapitre 1
- 2.2- Création, aménagement et entretien de la voirie relative aux futures zones aménagées par la Communauté de Communes
- 2.3- Balayage mécanisé

## § 3 - Equipements sportifs - sociaux culturels et scolaires

- 3.1- Réalisation et gestion d'une école intercommunale de musique et de danse
- 3.2- Participation à toutes manifestations culturelles, touristiques... liées aux activités de la Communauté de Communes
- 3.3- Etude, Réalisation et Gestion de la future piscine intercommunale
- 3.4- Réalisation, Aménagement, entretien et gestion du club jeunes « Espace Jeunes » sous la forme d'un fonctionnement multi-sites

## **CHAPITRE III : COMPETENCES FACULTATIVES (prises au niveau local de la COPAVO)**

### §1- Action en faveur de la jeunesse et de la petite enfance

- 1.1- Réalisation, Aménagement, entretien et gestion du Centre de Loisirs sans hébergement « la Courte Echelle » sur Vaison-la-Romaine et de ses activités
- 1.2- Organisation de stages, sorties et voyages liés aux activités de la Communauté de Communes
- 1.3- Contrat enfance-jeunesse, en partenariat avec la CAF
- 1.4- Garderies périscolaires : interventions d'animateurs diplômés sur les communes dont les écoles bénéficient d'un CLAE.
- 1.5- Coordination des démarches relatives à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- 1.6- Aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil petite enfance « Les Ecureuils » à Vaison-la-Romaine et « Les p'tits malins » à Sablet
- 1.7- Convention avec l'Association Familiale des Baronnie pour l'accueil des enfants de Mollans-sur-Ouvèze à la crèche de Buis les Baronnie
- 1.8- Réalisation, et aménagement des structures d'accueil petite enfance
- 1.9- Fonctionnement d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) dénommé « A Petits Pas »
- 1.10- Fonctionnement du lieu d'accueil parents enfants de Vaison-la-Romaine dénommé « A Petits Pas ».

### §2- Sécurité

- 2.1- Contrat local de sécurité et de prévention,
- 2.2- Commission Intercommunale de sécurité
- 2.3- Etude, réalisation et gestion de la caserne de Gendarmerie située à Vaison-la-Romaine
- 2.4 - Participation au financement de la nouvelle caserne de Sapeurs-Pompiers de Vaison-la-Romaine
- 2.5- Création et gestion d'un service commun pour la gestion des chiens errants

### §3 – Gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations:

- 3.1- Gestion des milieux aquatiques
- 3.2- Prévention des inondations (à compter du 1er janvier 2018)

### §4- Eau et assainissement :

- 4.1- Assainissement non collectif (suivant application de la législation sur les contrôles)
- 4.2- Etude pour le transfert des compétences Eau et Assainissement depuis les communes vers l'intercommunalité.

Suite à cet exposé, M Martin fait le point sur son travail dans la commission intercommunale concernant le développement économique du territoire. Il rapporte sur le travail maintenant engagé par la Commission de Développement économique concernant l'attractivité territoriale de notre territoire : la commission lui a confié la tâche de générer une vision à 10 ans sur ce que pourra faire la COPAVO, et ce travail est mené en collaboration avec le Club Entreprise. Plusieurs chefs d'entreprise ont pu donner leur avis et contribuer à lancer cette réflexion.

Par ailleurs, le conseil départemental viendra à la COPAVO, le 2 février prochain, pour les rencontres de la « Ferme des jeunes entrepreneurs ».

Certains élus soulignent que le transfert de compétences, comme l'assainissement, entrainera des pertes financières pour la commune.

*Délibération adoptée*  
*Votes : 5 « pour »*  
*8 « abstention »*

## **2/ Délibération d'adhésion pour PCS : Adhésion au Centre d'information pour la prévention des risques majeurs - CYPRES.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ses responsabilités de police administrative, notamment en ce qui concerne la sécurité civile et l'obligation d'informer la population sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde qui la concerne.

Aussi, la commune doit mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde. C'est un dispositif d'organisation de gestion de crise qui détermine, en fonction des risques majeurs connus sur le territoire, les dispositions et plans d'actions qui doivent être menés pour protéger la population en cas d'inondations, de pluies torrentielles, d'incendies ou de mouvements de terrains.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose l'adhésion au Centre d'information pour la prévention des risques majeurs – CYPRES -, association Loi 1901, moyennant un coût de 370 euros pour que la commission Sécurité, dont M. Labit est le président, puisse bénéficier de l'expertise en matière d'information et de communication sur les risques majeurs naturels. Il sera secondé par Sandrine SAEZ, Secrétaire de Mairie, qui est déjà familiarisée à la réalisation d'un PCS vu les missions qui lui étaient confiées dans son ancienne collectivité.

Ainsi, l'adhésion ouvre droit à :

- ⇒ Conseils pour le développement de politiques de prévention des risques dans les domaines de l'information préventive sur les risques majeurs et de la préparation à la gestion de crise,
- ⇒ Cartographie des risques sur le territoire de l'adhérent,
- ⇒ Publications du CYPRES : flash infos quotidien, alerte réglementaire, Info+, Risqu'Info (quadrimestre – retour d'expérience sur les incidents / accidents), etc.,
- ⇒ Participation à des colloques, séminaires, petits déjeuners organisés par le CYPRES,
- ⇒ Prêt de panneaux d'exposition sur les risques majeurs,
- ⇒ Mise à disposition d'un fonds documentaire de plus de 9 000 références et assistance à la recherche bibliographique sur les risques majeurs,

*Vote à l'unanimité*

## **3/ Présentation des arrêtés de délégation de signature.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les deux délégations de fonctions et de signature qu'il confie à :

- ⇒ Monsieur Gérard MARTIN : 2<sup>ème</sup> adjoint du Conseil Municipal en charge des finances de la commune se voit confier la gestion de tous actes et documents en lien avec ses missions : tous courriers et pièces administratives, mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables relevant de sa délégation.
- ⇒ Monsieur Ludovic GIRARD : conseiller municipal, responsable de la commission « Aménagement de l'espace », se voit confier pour assurer les fonctions et missions relatives à l'urbanisme :
  - l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de

renseignements d'urbanisme ;

- les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme;
- l'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine;
- l'application du règlement concernant la publicité;
  
- l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales.

*Approbation du conseil municipal.*

#### **4/ Compte rendu des Commissions :**

- **Urbanisme**

##### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- **M. BERTRAND Alain** a déposé le 01/07/2016 un **permis de construire pour la rénovation et la réhabilitation d'une maison**, Les Moulières, zone Nh. Refusé le 19/12/2016.
- **Le Domaine Ferme des Arnaud** a déposé le 30/11/2016 un **permis de construire** modificatif pour la **modification de surface de la cave**, Les Pigières, zone A. Accordé le 10/01/2017.
- **M. CRUEIZE Guillaume** a déposé le 13/01/2017 un **permis de construire pour une maison individuelle avec piscine**, Chemin du Connier, zone UB. En cours d'instruction.

##### **DECLARATION PREALABLE**

- **M. SYLVESTRE Jean-Louis** a déposé une déclaration préalable le 04/10/2016 pour **l'installation d'une serre de jardin**, Rue des Garcins, zone UA. Accordée le 18/10/2016.
- **M. FAUQUE Jonathan** a déposé le 21/10/2016 une déclaration préalable pour **la création d'ouvertures dans le garage**, Route de Mirabel, zone Nh. En cours d'instruction.
- **M. NAIGEON Pierre** a déposé une déclaration préalable le 22/11/2016 pour la **construction d'un pool-house**, Chemin de Puyméras, zone Nh. Accordée le 13/12/2016.
- **M. SIROP Alain** a déposé une déclaration préalable le 25/11/2016 pour la **rénovation d'une partie de la toiture**, Rue des Garcins, zone UA. Accordée le 13/12/2016.
- **M. DE MOUSTIER Philippe** a déposé une déclaration préalable le 15/12/2016 pour la **pose de panneaux photovoltaïques en toiture**, Chemin du Devès, zone Nh. En cours d'instruction.
- **M. MONTEIL Alain** a déposé une déclaration préalable le 10/01/2017 pour **l'installation d'une piscine coque**, Route de Mirabel, zone Nh. En cours d'instruction.
- **M. DIEU Jean** a déposé une déclaration préalable le 17/01/2017 pour la **réfection de toiture**, Rue des Espérants, zone UA. En cours d'instruction.
- **M. CAMBONIE Philippe** a déposé une déclaration préalable le 20/01/2017 pour la fermeture d'une terrasse, Chemin de St Claude, zone UBa. En cours d'instruction.
- **M. CELLIER Pierre** a déposé une déclaration préalable le 24/01/2017 pour la réfection d'une partie de la toiture, Traverse du Devès, zone Nh. En cours d'instruction.
- **Mme MARIN Laurence** a déposé une déclaration préalable le 24/01/2017 pour la construction d'une piscine, Impasse du Jas des Vaches, zone Nh. En cours d'instruction.

- **Commission « Affaires scolaires » :**

Mme Giraudel explique qu'elle a été sollicitée par l'Inspection académique au sujet de l'effectif scolaire puisqu'un comptage a eu lieu aux alentours du 21 janvier et qu'il semblerait que la situation soit tendue pour la prochaine rentrée scolaire de 2017-2018.

Aussi, un projet de réunion entre les maires de Villedieu, Buisson, Saint Roman de Malegarde et Vaison-la-Romaine est en discussion et cette entrevue devrait avoir lieu très prochainement.

- **Commission Service Technique :**

La réfection de l'appartement communal du Cigalou se poursuit et la commune communiquera sur cette nouvelle location dès la mi-février.

M. Sac-Delhomme va faire chiffrer le coût des remplacements des poteaux indicateurs qui ont été coupés.

M. Cellier explique que la réunion organisée par le R.A.O mettait en avant le risque de manque d'eau pour ce qui est de l'arrosage et des réseaux d'irrigation. Il est question de stratégie à affiner sur le long terme (2025) et pour l'instant la redevance de 2017 serait du même montant que celle de 2016, à savoir 240 euros.

- **Commission « Rénovation café du centre »**

M. Charpentier présente le suivi des travaux et annonce que le gros œuvre se déroule correctement. M. Turlure, Villadéen d'adoption dont les compétences professionnelles en décoration cinématographique sont reconnues au niveau national et international, a été sollicité par l'équipe pour avoir ses conseils et conserver au mieux l'esprit du patrimoine de Villedieu. L'assemblée tient d'ailleurs à lui adresser ses chaleureux remerciements pour l'investissement dont il fait preuve dans ce projet.

L'actualité du chantier concerne également les branchements électriques et l'installation des équipements nécessaires ainsi que des modifications des revêtements : sol en béton lissé réalisé lors de cette première tranche de travaux et pose de carreaux de ciment décoratif lors de la seconde tranche.

## **5/ Agenda**

- Les nombreuses cérémonies de vœux des maires touchent à leur fin.
- Commission Défense – réunion prévue à Vaison le 06/02 à partir de 18h00.
- Commission sécurité – la Ramade- le 09/02 à 9h00 : M. Labit s'y rendra.
- AMF-formation sur les traitements des eaux usées domestiques – Avignon le 10/02 : M. Labit s'y rendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Villedieu le 30 janvier 2017,

Monsieur le maire,

Pierre Arnaud